

Avis au public

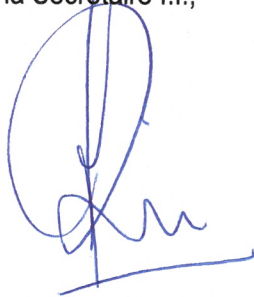
Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 26 mai 2023 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

un projet de regroupement de trois parcelles sises à Eschdorf, op der Heelt 26, inscrites au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous les numéros 321/5702, lieu-dit « Op der Heelt », place, contenant 5 ares 45 centiares, 321/5701, lieu-dit « Op der Heelt », place, contenant 4 ares 8 centiares, et 321/5700, lieu-dit « Op der Heelt », place, contenant 5 ares 47 centiares, en un seul lot en vue de sa construction, présenté par le bureau d'architecture n-lab architects sàrl pour le compte de la société Merscheid Properties Sàrl.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 31 mai 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire f.f., le Bourgmestre,



Date d'affichage: 2 juin 2023